



Cher adhérent, chère adhérente,

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à votre réinscription au club.

Vous avez 2 options pour vous réinscrire :

OPTION 1 : VIA L'ESPACE ADHÉRENT FFTA (FORTEMENT RECOMMANDÉE)

Réinscription via **votre espace adhérent de la FFTA** [ici](#).

Vous aurez la possibilité de mettre à jour vos informations personnelles (numéro de téléphone, email, adresse postale, etc). Pensez à les vérifier, ce sont celles que le club utilise pour vous contacter.

Si vous bénéficiez du tarif famille, **prévenez-nous par mail à contact@arcclubissy.fr** pour que nous ajustions le tarif avant que vous payiez (ne payer que lorsque le bon tarif s'affiche).

Pour payer, merci d'attendre l'email de confirmation de la FFTA, vous pourrez payer directement sur votre espace adhérent.

OPTION 2 : DOSSIER PAPIER

 **Attention : merci de ne déposer votre dossier papier COMPLET ET AGRAFE qu'après avoir effectué votre paiement.**

Le dossier comprend :

- Le formulaire de création/renouvellement de licence (2 pages)
- La feuille "Licence" avec **la licence choisie entourée et les cases cochées**
- La charte de l'adhérent, **lue et signée**
- Pour les mineur·e·s : **l'autorisation parentale signée**
- Le paiement (voir modalités ci-dessous) :
 1. En ligne : via arcclubissy.fr/payer-mon-adhesion (lien via le QR code en bas)
(Incompatible avec les chèques ANCV ou Pass92)
 Indiquez toujours le nom de l'adhérent dans les coordonnées !
 2. Par chèque(s) à l'ordre de ACSIM
 - Paiement en 3 fois possible (3 chèques, avec **dates d'encaissement au verso**)
 - **Dernier encaissement au plus tard le 15 décembre**
 - Les chèques ANCV, Pass'Sport et Pass92 sont acceptés
- Facultatif : un RIB, uniquement pour les archers en compétition (sauf s'il a déjà été fourni)



Quand pouvez-vous déposer votre dossier ?

- Tous les jours, au club house, dans la boîte dédiée auprès du bureau
- Pendant le barbecue de rentrée le **13 septembre** toute la journée

Une fois votre dossier traité, vous recevrez la licence par email. Il sera aussi possible de la télécharger dans votre espace licencié sur www.fft.fr

Nous vous remercions et vous souhaitons une année sportive pleine de réussite.

Le bureau





Licence



Entourez votre formule :

	Tarif normal*	Réduction famille**
Adultes pratique en compétition	179.5€	165€
Adultes pratique en club (sans compétition)	167€	
Jeunes de U13 à U21	154€	139€
Jeunes U11	131€	
Convention UNSS/FFSU/FFSA	120€	
Part 2e club	100€	

* inclut la part fédérale (dont assurance invalidité/accident), la part régionale IDF et la part départementale 92

** à partir de 2 membres d'une même famille

J'ai besoin d'une facture : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, la facture est à établir au nom :

.....

Badge : Je dispose d'un badge ☐ Je ne dispose pas de badge ☐

(Hors Ecole de Tir - Cette information nous permet de réactualiser votre badge).

J'ai le niveau "Flèche bleue" et mon matériel, je souhaite un badge : ☐ OUI ☐ NON

(Le badge est délivré contre une caution de 15€ en espèces ou chèque).

Commentaire(s) de l'adhérent-e :

Droit à l'image :

Sauf mention contraire, j'accorde à l'ACSIM la permission de publier, sur tous les supports de communication utilisés, toute photographie ou image de moi, ou de mon enfant, dans le cadre des activités du club

Signature :



CHARTRE DE L'ADHÉRENT·E

Cette Charte reprend les principales règles de sécurité, de fonctionnement et de vivre ensemble de notre association.

Au club ou en compétition, votre comportement doit rester courtois et respectueux des personnes et des biens.

Sécurité

- Respectez les consignes de sécurité et règles d'utilisation des pas de tir qui sont affichées sur les pas de tir.
- Pratiquez, en toute sécurité, à une distance qui correspond à votre niveau.
- Par mesure de sécurité, il est interdit d'armer vers le haut.
- L'usage du pas de tir à 70m est réservé aux archer·e·s confirmé·e·s.
- L'usage d'un casque audio ou d'écouteurs est interdit sur le pas de tir.
- L'accès grâce au badge est réservé aux personnes majeures, ayant obtenu la flèche bleue et possédant ou louant leur propre matériel. Les mineur·e·s doivent pratiquer en présence d'un adulte.
- Si vous souhaitez inviter un·e archer·e extérieur·e, veuillez avertir préalablement le comité directeur (Président·e, Trésorier·e, Secrétaire) de l'association par mail à contact@arcclubissy.fr

Fonctionnement

- Le club est ouvert de 8h30 à 22h00 tous les jours sauf le dimanche de 8h30 à 20h00. Le club est fermé le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai.
- Rangez vos blasons après utilisation et balayez les pas de tir.
- Veillez à éteindre les lumières et chauffages en quittant les pas de tir et le club.
- Pensez à fermer et verrouiller la porte arrière si vous êtes le·a dernier·e à quitter les installations.
- Les inscriptions en concours se font via l'espace adhérent du site du club.
- Les modalités de prise en charge et de remboursement sont précisées sur le site.
- La tenue du club est obligatoire pour toutes les manifestations prises en charge financièrement par le club, conformément au règlement intérieur. La tenue blanche autorisée par la FFTA est tolérée.

Vivre Ensemble

- N'hésitez pas à participer à la vie du club : séances de rangement, Coupe des Miss, activités internes, ...
- Laissez les locaux propres, nettoyez et rangez la vaisselle utilisée, marquez vos articles dans le réfrigérateur.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club.
- Les animaux ne sont pas autorisés sur les installations sportives mises à disposition par la ville.
- La consommation d'alcool n'est autorisée que lors de manifestations officielles et festives ou sur accord du bureau.
- La politesse et la courtoisie sont exigées envers l'ensemble des personnes présentes.

Merci !

Signature :



Autorisation parentale pour mineur

Je soussigné·e : (parent / tuteur)
demeurant :
autorise mon enfant :
à pratiquer le tir à l'arc au sein de l'Arc club d'Issy-les-Moulineaux (ACSIM).

Autorisation en cas d'accident :

J'autorise le club à prendre toute disposition en cas d'accident et d'hospitalisation éventuelle.

Séances :

A la fin des cours "jeunes", mon enfant est autorisé à quitter seul le club.

Sorties :

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements et sorties qui pourraient être proposés à mon enfant par le club.

Le : / /

A :

Signature (parent / tuteur)



Modalités de remboursement



Ne pas inclure cette feuille dans votre dossier



Afin d'accélérer et de faciliter les nombreux remboursements effectués par notre Trésorier·e, nous demandons aux personnes qui le souhaitent d'accompagner le dossier d'inscription d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Dans le but d'établir une comptabilité rigoureuse, quelques règles simples doivent être observées. Le bureau vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance et de veiller à les respecter :

- Toute demande de remboursement doit être accompagnée du formulaire de remboursement (modèle joint et disponible au club house et sur l'intranet du club). Il ne sera pas effectué de remboursement sans le formulaire.
- Les demandes de remboursement doivent être accompagnées des justificatifs correspondant aux dépenses effectuées.
- Les remboursements sont effectués par virement : merci de fournir un RIB.
- En dehors des dépenses validées par défaut par le bureau (remboursement de compétition, déplacement en Championnat de France), les adhérent.e.s doivent préalablement demander et obtenir l'accord du bureau de l'ACSIM pour le remboursement de dépenses spécifiques (participation financière aux stages, achat de matériel...)
- Les règles de remboursement sont consultables sur le site internet du club.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

En vous remerciant de votre compréhension,

Le bureau

BULLETIN D'ADHESION Saison 2025-2026

Club :

N° Licence :

- Dans le cas du renouvellement de votre adhésion, ne remplir que votre numéro de licence, nom et prénom, sauf si vous avez des modifications à apporter.
- Les informations relatives aux parents des licenciés nés à l'étranger sont obligatoires dans le cadre du contrôle de l'honorabilité pour toutes celles et ceux qui occupent des fonctions (dirigeants, encadrants, arbitres).
- La donnée marquée d'une * est une déclaration volontaire de la part du licencié/e, elle n'est pas obligatoire ; toutes les autres données, sont à renseigner par le licencié

Identité

Civilité : NOM d'usage : NOM de naissance : Prénom : Date de naissance : CP de naissance : Pays de naissance si né(e) à l'étranger : Département de naissance : Commune de naissance : Adresse : Code postal : Ville : ☎ Mobile : ✉ Courriel :	<u>Nationalité :</u> ☐ Française ☐ Étrangère (Précisez) : <u>Responsable légal si mineur(e) :</u> Nom : Prénom : ✉ : ☎ : <u>Si né(e) à l'étranger :</u> NOM de la mère : Prénom de la mère : NOM du père : Prénom du père : Etes-vous en situation de handicap* :
--	--

Type de licences / Catégories d'âges

	Adhérent(e) né(e)	Catégories d'âges	Age en 2026
Adultes	Avant le 01.01.1967 Entre le 01.01.1967 et le 31.12.1986 Entre le 01.01.1987 et le 31.12.2005	(S3) Senior3 (S2) Senior2 (S1) Senior1	60 ans et plus 40 à 59 ans 21 à 39 ans
Jeunes	Entre le 01.01.2006 et le 31.12.2008 Entre le 01.01.2009 et le 31.12.2011 Entre le 01.01.2012 et le 31.12.2013 Entre le 01.01.2014 et le 31.12.2015	U 21 U 18 U 15 U 13	18 à 20 ans 15 à 17 ans 13 à 14 ans 11 à 12 ans
Poussins	Après le 01.01.2016	U 11	10 ans et moins

<u>21 ans et plus en 2026</u> ☐ Adulte pratique en compétition ☐ Adulte pratique en club ☐ Adulte sans pratique	<u>- de 21 ans en 2026</u> ☐ Jeunes (U13 à U21) ☐ Poussins (U11)	<u>Licences convention</u> Convention FFSU N° : Convention UNSS N° : Convention FFSA N° :
---	--	--

Assurance

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence fédérale et ce pour toutes les offres de licences dans le cadre du contrat Maif N°4228719N. Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance individuelle (article L321-6 du code du sport) dont les détails et les options sont présentés dans la notice assurance jointe **dont vous devez prendre connaissance**.

Je reconnais avoir reçu la notice jointe, et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA.
Je souscris à l'assurance individuelle accident avec ma licence. (0.28cts €)

OU

Je refuse de souscrire à l'individuelle accident de la FFTA et dans ce cas je renonce à toute indemnisation par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc.

Santé

Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé
J'ai répondu NON à toutes les questions, je n'ai donc pas de certificat médical à fournir pour prendre ou renouveler ma licence.

OU

Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition.

Personnes à joindre en cas de besoin (renseignement obligatoire pour les mineurs) :

Nom	Prénom	Téléphone	Responsable légal

CONTRÔLE ANTIDOPAGE : Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage, – Article L232-10-3 : « *Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre.* » – Article L232-12 : « *Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins.* »

Communication et informatique

Le licencié est informé qu'il recevra des informations liées à son adhésion et au fonctionnement de la fédération et/ou de ses instances déconcentrées, notamment sous la forme de mailing.

Le licencié peut se désabonner à tout moment de la liste de diffusion de la newsletter fédérale.

La FFTA peut inclure dans ces mailings des communications commerciales telles que des offres privilégiées et sélectionnées par la fédération.

J'accepte de voir les contenus publicitaires intégrés aux newsletters fédérales par l'utilisation de mes données personnelles.

NOUVEAU - La souscription ou le renouvellement de votre licence entraîne l'activation gratuite de votre compte Ma Petite Sponso, programme d'avantages licenciés des fédérations membres du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il vous permet d'économiser et de soutenir votre club en même temps. C'est simple pour vous, et précieux pour le club. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.mapetitesponso.fr/federations/tir-a-larc>. En activant votre compte, vous acceptez les CGU et vous pourrez accéder à la Politique de protection de vos données personnelles et supprimer votre compte à tout moment.

Cochez si vous souhaitez vous opposer à l'activation de votre compte.

MAJEURS	MINEURS
Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) reconnaît que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.	Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) mineur(e) reconnaît, sous réserve du consentement de son ou ses représentants légaux , que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.
	J'autorise la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.
	Je refuse la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.

Conformément à la législation en vigueur relative à la protection des données personnelles et au respect du droit à l'image, toute personne dont l'image ou la voix aurait été captée et diffusée dans ce cadre dispose du droit de demander le retrait de ladite image ou de ladite voix. Cette demande doit être adressée directement à l'auteur de la diffusion, accompagnée d'un justificatif d'identité. En cas de refus de retrait ou d'anonymisation de l'image, la personne concernée peut saisir la juridiction compétente afin d'obtenir le retrait. Elle dispose, à cet effet, d'un délai de trois ans à compter de la date de diffusion de l'image.

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFTA, responsable du traitement, pour l'enregistrement de la licence et les activités fédérales. Elles sont destinées à la FFTA, aux membres affiliés ou de droit de la FFTA. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission de service public et votre consentement. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité de la licence FFTA. Elles seront placées en base intermédiaire à partir de trois ans et anonymisées à partir de dix ans à compter de la fin de validité de ladite licence.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant directement à la FFTA soit par voie postale (12 place Georges Pompidou - 93160 – Noisy-le-Grand) ou à l'adresse support.informatique@ffta.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Engagement de l'adhérent

En adhérant à la FFTA, l'archer s'engage :

- à respecter les statuts et règlements de la fédération, de ses instances déconcentrées et de son club ;
- à respecter les autres licenciés, dirigeants, officiels, bénévoles et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique ;
- à respecter la charte éthique et déontologique de la FFTA ;

Honorabilité

Information spécifique à l'attention des licenciés entraîneurs, bénévoles dirigeants et arbitres :

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (membre comité directeur) et/ou d'officiel technique au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, si je répons à l'un de ces cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFTA aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

En cas de refus, vous ne pouvez plus et vous ne devez plus exercer les missions listées ci-dessus.

Nom du signataire (ou responsable légal)

Date

Signature (obligatoire)



**QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE
L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE
L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE**

Avertissement : Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.

Répondez aux questions suivantes :

OUI

NON

Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

☐☐

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ?

☐☐

Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ?

☐☐

Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ?

☐☐

Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ?

☐☐

Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/ou avez-vous beaucoup grossi ?

☐☐

Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?

☐☐

Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ?

☐☐

Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour débiter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ?

☐☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc.